

<p style="text-align: center;"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 08 mars 2022</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 11/03/2022 Reçu en préfecture le 11/03/2022 Affiché le  ID : 074-200070852-20220308-CC_11_2022-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 28 Suppléants : 1 Absents : 4 Pouvoir : 6 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p></p> <p><b>N° CC 11/2022</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt-deux</b>, le <b>08 mars</b> à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège social, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 02 mars 2022</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Sandrine TASSET, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SÈVE.</p> <p><b>Suppléants :</b> Alain LAMBERT représenté par Dominique REY</p> <p><b>Pouvoir :</b> Bernard THIBOUD à Paul RANNARD, Laetitia COCATRIX à Emmanuel GEORGES, Sylvie TARAGON à François SÈVE, Carole BRETON à David BANANT, Jérémie COURLET à Carole ETTORI, Gilles CALLET à Gérard LAMBERT.</p> <p><b>Absents :</b> Hervé BOUËDEC, Pascal COULLOUX, Gilles PILLOUX, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Monsieur Michel BOTTERI est désigné secrétaire de séance.</p>	

**OBJET : FINANCES - Approbation de l'ensemble des Comptes de gestion 2021 de Mme La trésorière du SGC de Rumilly pour la CC Usse et Rhône**

Les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doivent être votés préalablement au compte administratif après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par Mme la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que Mme la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la conformité des comptes présentés concernant ;

- Le Budget Principal (84400)
- Le Budget annexe droits des sols (84409)
- Le Budget annexe Port Gallatin (84600)
- Le Budget annexe Transports scolaires (84407)
- Le Budget annexe Zone de Loisirs (84404)
- Le Budget Assainissement (84500)

- Le Budget annexe Pole Médical des Ussets (84412)
- Le Budget annexe ZAC 1 (84403)
- Le Budget annexe ZAC 2 (84405)
- Le Budget annexe ZAC 3 (84402)
- Le Budget annexe ZAE Vieux Moulins/ Serrasson (84408)
- Le Budget annexe Maboez (84401)
- Le Budget annexe ZAE La Culaz (84411)
- Le Budget annexe ZAE de Chambarin (84410)

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2021, y compris celle de la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et Budgets annexes

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** l'ensemble des comptes de gestion 2021 des budgets de la CC Ussets et Rhône, dressés par Mme la trésorière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

**AUTORISE** M. Le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Président,

Paul RANNARD



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*